

Rien d'autre n'est arrivé jusqu'en 1957. Depuis lors, sept autres compagnies sont passées sous contrôle étranger et quatre nouvelles compagnies ont été constituées en corporations. Douze de nos compagnies d'assurance sont contrôlées par des étrangers. A titre de Canadien, monsieur l'Orateur, je suis certain que cette politique est peu sage, dangereuse et qu'elle ne devrait pas être poussée plus loin. En fait, le problème que pose ce bill est le plus important de ceux avec lesquels les Canadiens se trouvent aux prises, savoir la tendance dangereuse qu'ont de grands secteurs de notre économie à tomber sous la domination de l'étranger. Ce problème a été discuté à la Chambre et tous les députés le connaissent. Le gouvernement a manifesté son inquiétude, de même que les membres de tous les partis.

Je signale à la Chambre qu'il faudra un jour prendre des mesures afin de redevenir maîtres chez nous, de reprendre les rênes de notre propre destinée, d'assumer la direction de notre propre économie et d'être propriétaires de nos propres ressources. A mon avis, c'est maintenant qu'il faut agir. Je sais qu'il s'agit ici d'une petite compagnie qui débute en affaires. J'ai surveillé ses progrès dans le domaine de l'assurance-automobile. Grâce à une publicité poussée et à des frais d'exploitation peu élevés, elle fait de bonnes affaires par l'intermédiaire de Simpsons-Sears. Ses taux peu élevés lui attirent beaucoup de clients. Avec les années, cette compagnie prendra de l'importance, deviendra de plus en plus puissante, et fera des placements de plus en plus importants dans notre économie. Cet actif sera contrôlé de l'étranger.

A mon avis, c'est une politique néfaste et je propose aux députés que nous rejetions le bill pour cette raison-là. Nous devrions commencer aujourd'hui, ici, cet après-midi, à l'étape de la deuxième lecture, à prendre position en faveur du maintien au Canada de la propriété et du contrôle de nos propres biens. Ce ne sera pas chose facile. Ce sera une tâche de longue haleine, complexe et ardue. Tous les partis représentés ici doivent s'interdire de dissimuler aux Canadiens les difficultés qu'elle comporte, les sacrifices qu'elle exigera, les décisions difficiles qu'elle entraînera pour chacun. Mais, à mon sens, se prononcer sur ce bill, ce n'est pas exprimer sa méfiance à l'égard du gouvernement ou de qui que ce soit, c'est manifester sa confiance dans la population canadienne. Par conséquent, je propose:

Que le mot «maintenant» soit biffé et que les mots «dans six mois à compter de ce jour» soit ajoutés à la fin de la question.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twil-lingate):** Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre se prononce sur cette question, je voudrais dire quelques mots au sujet de ses

répercussions. D'après le Règlement de la Chambre, tel que je le comprends, quand nous étudions un bill public nous en examinons le principe lors du débat à l'occasion de la deuxième lecture. Dans le cas d'un bill privé, ce n'est pas la règle, car nous ne faisons, selon mon opinion—je sais que le député de Skeena (M. Howard) et celui de Timiskaming (M. Peters) ne la partageront pas—que permettre au bill d'aller au comité où le principe et tout le reste peuvent y être examinés. Autrement dit, nous n'accaparons pas le temps de la Chambre pour discuter ces bills d'intérêt privé.

Je ne prétends pas un seul instant que la motion de l'honorable député soit irrecevable, elle est tout à fait conforme au Règlement, d'après ce que je comprends. Toutefois, si nous votions en faveur de l'amendement, nous rendrions un jugement anticipé avant même d'avoir entendu les éléments de preuve. Je sais que All-State est synonyme de Sears Roebuck. J'ai même acheté de leurs pneus, à l'occasion, aux États-Unis, car ils sont d'ordinaire moins chers que les autres. J'ai pensé, bien entendu, en voyant le nom de cette compagnie, qu'elle avait quelque chose à voir avec Sears Roebuck. Voilà tout ce que j'en sais. Je ne plaide en faveur de personne ni contre qui que ce soit, mais j'estime que ce serait un usage peu souhaitable à adopter simplement parce que nous ne voulons pas—et bon nombre d'entre nous partagent les vues admirables exprimées par le représentant de Danforth (M. Scott)—que d'autres que des Canadiens soient maîtres de nos ressources.

Nous sommes très heureux de voir des étrangers venir ici soit pour y vivre, soit, dans le cas de notre parti tout au moins, pour y placer leurs capitaux, à condition que ces capitaux restent entièrement sous la direction de notre pays, de notre gouvernement et de nos institutions. Nous avons constaté que lorsque nous avons admis des immigrants et des capitaux dans notre pays, celui-ci s'est toujours développé, alors que dans le cas contraire il ne s'est pas développé très bien. Comme je le disais, je suis d'accord avec l'honorable député que nous ne devrions rien faire qui puisse diminuer notre emprise sur nos propres ressources, mais cela ne veut pas dire que nous devrions agir sans entendre les témoignages pouvant nous indiquer si, effectivement, nous perdrons ce contrôle; et, en comité, il nous sera possible d'entendre des témoins et de les interroger afin d'être pleinement renseignés.

Je dirai sans ambages qu'il s'agit d'un bill d'intérêt privé et, selon moi, aucun parti n'est en cause. Je parle tout simplement en mon nom personnel et, à ce titre, je dirai que si l'amendement est mis aux voix, je voterai contre. Je le ferai sans aucun remords de